

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 27 mai 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de la culture (version consolidée au 12 décembre 2019) ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture.

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Roland MAY, conservateur général du patrimoine, directeur du centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Isabelle DUHAU, conservatrice du patrimoine en chef, cheffe de projet et chercheuse, direction générale des patrimoines et de l'architecture service du patrimoine, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- Madame Agnès LATTUATI-DERIEUX, ingénieure de recherche hors classe, responsable des analyses organiques, centre de recherche et de restauration des musées de France ;

- Monsieur Stéphane MARION, ingénieur de recherche hors classe, archéologue, direction régionale des affaires culturelles du Grand Est.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Isabelle DUHAU, conservatrice du patrimoine en chef, direction générale des patrimoines et de l'architecture service du patrimoine, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel

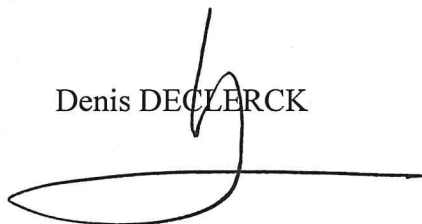
Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 mai 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,

Denis DECLERCK

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that starts with a vertical stroke, curves to the right, loops back to the left, and then extends horizontally to the right.